

3 Description des indicateurs de qualité médicaux

3.1 Niveau d'analyse et méthode de calcul

Niveau d'analyse

Dans la présente publication, les indicateurs sont calculés pour l'ensemble des résidents hébergés en long séjour et présents dans les EMS d'un même canton durant l'année de données considérée, en ne considérant que l'évaluation la plus récente. Si aucune évaluation n'est disponible dans l'année de données considérée, l'évaluation la plus récente de l'année précédente a été considérée. Les indicateurs sont donc calculés par canton. Comme la description des variables du relevé des indicateurs de qualité médicaux valable pour les données 2019 et 2020 ne mentionnait pas la variable A04 – Canton, celle-ci n'était pas disponible dans l'ensemble des données livrées. De ce fait, il n'a pas été possible de relier directement un EMS à un canton. L'attribution d'un EMS à un canton s'est faite par le recouplement entre l'information sur le canton responsable et le numéro REE fournie par la statistique SOMED et le numéro REE fourni dans les données sur les indicateurs de qualité médicaux.

Les valeurs cantonales des indicateurs de qualité médicaux sont présentées au chapitre 4. Les cantons sont répertoriés dans l'ordre suivant :

Ordre de présentation des cantons dans les statistiques fédérales												
ZH	BE	LU	UR	SZ	OW	NW	GL	ZG	FR	SO	BS	BL
SH	AR	AI	SG	GR	AG	TG	TI	VD	VS	NE	GE	JU
CH												

Indicateurs de qualité médicaux et méthode de calcul

Les indicateurs de qualité médicaux présentés sont calculés sur la base des données de l'année de référence et de l'année qui la précède. Pour cette édition, il s'agit ainsi des données 2019 et 2020. Ils couvrent les quatre domaines de mesures que sont la malnutrition, les mesures limitant la liberté de mouvement, la polymédication et la douleur.

Les définitions et la méthode de calcul, présentées ci-après, sont le résultat du travail d'analyse et d'étude avec l'INS durant le projet-pilote de 2009 à 2018 :

Malnutrition		
Indicateur <i>Malnutrition</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage des résidents qui ont eu une perte de poids de 5 % et plus au cours des 30 derniers jours ou de 10 % et plus au cours des 180 derniers jours.	Perte de poids D102 = 1 (Oui)	Tous les résidents non exclus. <u>Critères d'exclusion</u> : - Espérance de vie de moins de 6 mois D103 = 1 (Oui) - Évaluation à l'entrée D101 = 1 (Oui)
Le nombre de résidents ayant subi une perte de poids de 5 % et plus au cours des 30 derniers jours ou de 10 % et plus au cours des 180 derniers jours (D102 = 1) est divisé par le nombre de résidents non exclus, c'est-à-dire par le nombre de résidents dont l'espérance de vie n'est pas de moins de 6 mois (D103 non 1) ou dont l'évaluation prise en compte n'est pas une évaluation à l'entrée (D101 non 1).		

Mesures limitant la liberté de mouvement		
Indicateur <i>Fixation du tronc / siège</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage de résidents avec fixation quotidienne du tronc (en position assise ou couchée) ou siège ne permettant pas de se lever de façon autonome au cours des 7 derniers jours.	Siège – Fréquence : - D120 = 1 (quotidiennement) OU Fixation du tronc – Fréquence : - D123 = 1 (quotidiennement)	Tous les résidents non exclus. <u>Critères d'exclusion</u> : Mise en place à la demande du résident : - Siège – Contexte de la mesure D122 = 1 - Fixation du tronc – Contexte de la mesure D125 = 1
Le nombre de résidents pour lesquels la mesure « fixation quotidienne du tronc (en position assise ou couchée) ou siège ne permettant pas de se lever de façon autonome au cours des 7 derniers jours » a été mise en place (D120 = 1 ou D123 = 1) est divisé par le nombre de résidents non exclus, c'est-à-dire par le nombre de résidents pour lesquels la mesure n'a pas été mise en place à leur demande.		

Mesures limitant la liberté de mouvement		
Indicateur <i>Barrières de lit</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage de résidents avec utilisation quotidienne de barrières de lit ou autres dispositifs sur tous les côtés ouverts du lit destinés à empêcher les résidents de quitter leur lit de manière autonome au cours des 7 derniers jours.	Barrière de lit – Fréquence D126 = 1 (quotidiennement)	Tous les résidents non exclus. <u>Critères d'exclusion</u> : Mise en place à la demande du résident : – Barrière de lit – Contexte de la mesure D128 = 1
Le nombre de résidents pour lesquels la mesure « utilisation quotidienne de barrières de lit ou autres dispositifs sur tous les côtés ouverts du lit destinés à empêcher les résidents de quitter leur lit de manière autonome au cours des 7 derniers jours » a été mise en place (D126 = 1) est divisé par le nombre de résidents non exclus, c'est-à-dire par le nombre de résidents pour lesquels la mesure n'a pas été mise en place à leur demande.		

Polymédication		
Indicateur <i>Polymédication</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage de résidents ayant pris 9 principes actifs ou plus au cours des 7 derniers jours.	Nombre de substances actives D130 = 9 ou plus	Tous les résidents. <u>Critères d'exclusion</u> : Aucun
Le nombre de résidents ayant pris 9 principes actifs ou plus au cours des 7 derniers jours est divisé par le nombre total de résidents de l'ensemble de données considéré.		

Douleur		
Indicateur <i>Douleur – Auto-évaluation</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage de résidents ayant fait part, au cours des 7 derniers jours, de douleurs quotidiennes modérées ou plus fortes ou de douleurs très fortes, mais non quotidiennes.	Fréquence de la douleur D140 = 2 (quotidiennement) ET Intensité de la douleur la plus forte D141 = (2 OU 3 OU 4) OU Fréquence de la douleur D140 = 1 (non quotidiennement) ET Intensité de la douleur la plus D141 = 4	Tous les résidents non exclus. <u>Critères d'exclusion</u> : Pas d'autoévaluation valable: - Fréquence de la douleur D140 = (8 OU 9) OU - Intensité de la douleur D141 = (8 OU 9)
Le nombre de résidents ayant fait part au cours des 7 derniers jours et de façon quotidienne (D140 = 2) de douleurs modérées à très fortes (D141 = 2 à 4) ou, de façon non quotidienne (D140 = 1), de douleurs très fortes (D141 = 4) est divisé par le nombre de résidents non exclus, c'est-à-dire par le nombre de résidents qui ont une auto-évaluation valable de la douleur.		

Douleur		
Indicateur <i>Douleur – Evaluation externe</i>	Numérateur	Dénominateur
Pourcentage de résidents chez qui, au cours des 7 derniers jours, des douleurs quotidiennes modérées ou plus fortes ont été observées ou des douleurs très fortes, mais non quotidiennes.	Fréquence de la douleur D147 = 2 (quotidiennement) ET Intensité de la douleur D148 = (2 OU 3 OU 4) OU Fréquence de la douleur D147 = 1 (non quotidiennement) ET Intensité de la douleur D148 = 4	Tous les résidents. <u>Critères d'exclusion</u> : Aucun
Le nombre de résidents ayant montré au cours des 7 derniers jours et de façon quotidienne (D147 = 2) de douleurs modérées à très fortes (D148 = 2 à 4) ou, de façon non quotidienne (D147 = 1), de douleurs très fortes (D148 = 4) est divisé par le nombre total de résidents de l'ensemble de données considéré.		

3.2 Présentation de la page des indicateurs

Dans la publication au niveau des EMS, il est prévu de présenter chaque établissement sur une page avec un en-tête d'informations générales, une représentation chiffrée des indicateurs de qualité médicaux dans un format tabellaire et une représentation graphique sous la forme d'un diagramme en bâtons. De la même façon, dans cette édition, chaque canton est présenté sur une page avec le même type d'information.

Pour les besoins de l'illustration, les chiffres et le nom du canton sont fictifs.

En-tête

Dans l'en-tête, le nom du canton responsable selon la SOMED pour lequel les chiffres sont présentés est à gauche et le nombre de résidents, après nettoyage des données, au niveau suisse (Total résidents - CH) ainsi que celui au niveau du canton (Total résidents) sont à droite. Au niveau cantonal, la forme juridique et l'instrument d'évaluation utilisé sont des informations que l'on décide de ne pas afficher.

Canton CT	Forme juridique :	–
	Total résidents – CH :	103234
	Total résidents :	880
	Instrument :	–

Représentation chiffrée

La représentation chiffrée des indicateurs de qualité médicaux est donnée sous forme tabellaire.

Indicateurs de qualité médicaux						
Représentation chiffrée						
Indicateurs	2019	NRés₂₀₁₉	2020	NRés₂₀₂₀	Différence	Suisse
Malnutrition	5.5 %	51	3.7 %	782	–1.8 pp	6.5 %
Fixation du tronc / siège	19.5 %	58	11.8 %	889	–7.7 pp	3.0 %
Barrières de lit	22.7 %	46	28.1 %	777	5.4 pp	11.7 %
Polymédication	32.5 %	55	46.0 %	880	13.5 pp	42.7 %
Douleur – Auto-évaluation	18.6 %	49	18.8 %	766	0.2 pp	20.1 %
Douleur – Evaluation externe	15.1 %	55	12.1 %	880	–3.0 pp	16.1 %

Ici, le tableau donne, pour chacun des six indicateurs de qualité médicaux, les valeurs en pourcent pour l'ensemble des résidents du canton responsable selon la SOMED pour l'année de référence et pour l'année qui la précède. Les valeurs ne sont pas ajustées en fonction du risque. Pour la publication par EMS, la valeur de chaque indicateur sera calculée sur l'ensemble des résidents de

l'EMS et, dans la mesure où la qualité des données le permet, également ajustée en fonction du risque. *NRés* indique le nombre de résidents pris en compte pour le calcul de l'indicateur pour chacune des années considérées. Du fait du nettoyage des données et des critères d'exclusion liés à la formule de calcul elle-même, *NRés* varie par rapport au total de résidents présents dans l'ensemble de données considéré et également d'un indicateur à l'autre. Dans la publication par EMS, il n'est pas exclu que des nettoyages de qualité soient encore nécessaires. Ceux-ci seront, dans tous les cas, présentés clairement. La colonne « Différence » montre la différence entre les valeurs de l'année de référence et celles de l'année qui la précède, en points de pourcentage (pp). La colonne « Suisse » fournit les valeurs de l'indicateur au niveau suisse, pour l'année de référence, ici 2020. Les indicateurs sont ici calculés sur l'ensemble des résidents présents dans l'ensemble des données de calcul de l'année considérée.

Représentation graphique

Les valeurs des indicateurs de qualité médicaux sont également illustrées graphiquement, dans un diagramme en bâtons. Celui-ci montre, pour chaque indicateur de qualité, les valeurs cantonales pour l'année de référence et l'année qui la précède ainsi que les valeurs de l'année de référence au niveau suisse.

Représentation graphique

